



Renforcer les capacités des autorités africaines de régulation des télécommunications par l'apprentissage entre pairs



 www.ipris.digital



"iPRIS est un projet soutenu dans le cadre de l'Initiative Team Europe D4D pour l'économie numérique et la société en Afrique subsaharienne" (Code : 001). Le projet est rendu possible grâce au cofinancement de l'UE, de la Suède et du Luxembourg. Le contenu de ce site web relève de la seule responsabilité des partenaires de mise en œuvre et ne reflète pas nécessairement les vues de l'Union Européenne, de la Suède ou du Luxembourg"



UNE AFRIQUE CONNECTÉE

Vision 2030

Tous nos concitoyens devraient être dotés d'une autonomie numérique



Possibilité d'accéder en toute sécurité à au moins (6 mb/s) tout le temps, où qu'ils vivent sur le continent.



à un prix abordable ne dépassant pas (1cts usd par mb) par le biais d'un smart dispositif



fabriqués sur le continent au prix maximum de (100 usd)

Pays Participants

Anglophones

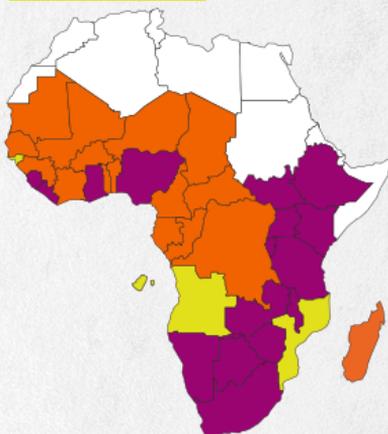
Botswana
Eswatini
Ghana
Kenya
Lesotho
Liberia
Malawi
Namibia
Nigeria
Rwanda
Sierra Leone
South Africa
Uganda
Tanzania
The Gambia
Zambia
Zimbabwe
Mauritius

Francophones

Bénin
Burundi
Burkina-Faso
Cameroon
Centrafrique
Comores
Côte d'Ivoire
Congo-Kinshasa
Gabon
Guinée
Madagascar
Mali
Mauritanie
Niger
Congo- Brazzaville
Tchad
Sénégal
Togo

Lusophones

Angola
Cabo Verde
Guinea-Bissau
Mozambique
Sao Tome & Principe
Equatorial Guinea





Le projet iPRIS vise à réduire la fracture numérique en renforçant les capacités des autorités de régulation des télécommunications africaines grâce à l'apprentissage entre pairs.

Les régulateurs participant au projet comprennent des autorités nationales de régulation et des organisations de régulation régionales dans toute l'Afrique subsaharienne.

Ciblant 43 pays d'Afrique, l'iPRIS vise à accroître la connectivité à travers l'ASS, en créant des opportunités d'échange de connaissances entre les pays africains et les pays de l'UE avec l'Afrique. Cet échange est la clé de l'accès inclusif, de la promotion des opportunités numériques et de la contribution aux objectifs de développement durable des Nations unies.

iPRIS est mis en œuvre par SPIDER, l'Autorité suédoise des postes et télécommunications (PTS) et l'Institut luxembourgeois de régulation (ILR). En collaboration avec les organisations de régulation régionales africaines, les responsables de la mise en œuvre aident les autorités nationales de régulation participantes à réaliser leurs initiatives de changement stratégique



"iPRIS est un projet soutenu dans le cadre de l'initiative Team Europe "D4D pour l'économie numérique et la société en Afrique subsaharienne" (Code : 001). Le projet est rendu possible grâce au cofinancement de l'UE, de la Suède et du Luxembourg. Le contenu de ce site web relève de la seule responsabilité des partenaires de mise en œuvre et ne reflète pas nécessairement les vues de l'Union Européenne, de la Suède ou du Luxembourg"



La première session de formation: Session 2024B

La première session de formation 2024, qui aura lieu du 9 au 25 septembre au Luxembourg, regroupera sept autorités sélectionnées. Leurs initiatives de changement devront porter sur des projets stratégiques fondés sur les besoins dans les domaines du cadre institutionnel et réglementaire, du déploiement d'infrastructures de communications électroniques, des aspects concurrentiels et de la dynamique des marchés, de la gestion du spectre, de la numérotation et adressage, de la sécurité numérique et des infrastructures, de la protection des consommateurs et de nouveaux défis réglementaires

Dans le cadre du programme, les organisations réglementaires régionales seront chargées de l'accompagnement et du suivi des initiatives des autorités membres de leur réseau.



Autorité de Régulation des
Télécommunications et des Postes

Sénégal



AGENCE DE RÉGULATION DES POSTES ET
DES COMMUNICATIONS ÉLECTRONIQUES
République du Congo

République du Congo



سلطة التنظيم
AUTORITÉ DE RÉGULATION

Mauritanie



République
Centrafricaine



Tchad



Autorité Nationale de
Régulation des TIC

Comores



Autorité de Régulation
des Communications
Électroniques et des Postes

Togo





Initiatives de changement

Les initiatives de changement » sont des projets stratégiques entrepris pour réduire la fracture numérique en abordant les défis et les opportunités au sein du secteur des TIC. Ils constituent la pierre angulaire d'iPRIS et sont spécifiquement conçus pour s'aligner sur les programmes stratégiques des organismes de réglementation. Les initiatives de changement se concentrent sur l'élaboration et la mise en œuvre de politiques liées aux problèmes clés du secteur des TIC, tels que les lacunes en matière d'infrastructures, les inefficacités réglementaires ou l'inclusion numérique.



43

Autorités nationales de réglementation africaines (ANR)



340

Cadres à former



4

Organisations sous-régionales de réglementation africaines (ORR)

Activités



ICT Policy & Regulation - Institutional Strengthening



Formation exhaustive

Chaque cycle d'iPRIS commence par une formation de 2,5 semaines en Europe pour les représentants des Les régulateurs des communications électroniques en Afrique. La formation couvre l'Offre Conjointe Européenne, l'égalité des sexes, la gestion de projets ainsi que des visites de terrain

01

02

Soutien régional

Une équipe régionale de soutien, composée de représentants les organisations sous-régionales de régulation en Afrique, collabore avec les participants pour soutenir la mise en œuvre de leurs initiatives de changement stratégiques, favorisant ainsi l'harmonisation régionale



Session de suivi en Afrique

Une réunion d'une semaine a lieu en Afrique quatre mois après la formation en Europe afin d'évaluer les progrès réalisés, de présenter les résultats et d'encourager les discussions

03

04

Évaluation

Un an après le début d'un cycle, la mise en œuvre des initiatives de changement des ANR est évaluée, favorisant ainsi une amélioration continue

